

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP15-2024, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de créer les zones GG09R, GG10R et GG11R à même une partie des zones GG02R, GG03R, GG04R et GG05R et agrandir la zone GG05R à même une partie des zones GG02R, GG03R et GG04R, de préciser les dispositions relatives aux cases de stationnement dans les zones GG05R, GG09R et GG11R, de préciser les dispositions relatives aux entrées charretières dans les zones GG11R et GG09R, de retirer le tracé d'un cours d'eau et un milieu humide du plan de zonage et de retirer des terrains classés « érablières » »

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 3 juin 2024, a adopté le premier projet de règlement numéro PP15-2024, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de créer les zones GG09R, GG10R et GG11R à même une partie des zones GG02R, GG03R, GG04R et GG05R et agrandir la zone GG05R à même une partie des zones GG02R, GG03R et GG04R, de préciser les dispositions relatives aux cases de stationnement dans les zones GG05R, GG09R et GG11R, de préciser les dispositions relatives aux entrées charretières dans les zones GG11R et GG09R, de retirer le tracé d'un cours d'eau et un milieu humide du plan de zonage et de retirer des terrains classés « érablières » ».

2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 19 juin 2024, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au Règlement numéro 0663-2016 de zonage et d'en modifier les normes d'implantation, d'architecture et usages, lesquelles modifications sont énumérées ci-après afin :

- de créer les zones résidentielles GG09R, GG10R et GG11R à même une partie des zones résidentielles GG02R, GG03R, GG04R et GG05R et d'agrandir la zone résidentielle GG05R (secteur situé à l'est de la route Jean-Lapierre et au nord de la rue du Séminaire) à même une partie des zones résidentielles GG02R (secteur situé à l'est de la route Jean-Lapierre, à l'ouest de la rue Irwin et au sud de la rue Lindor), GG03R (secteur situé au nord-ouest de la rue du Séminaire et à l'est de la route Jean-Lapierre), GG04R (secteur situé au nord de la rue des Pères et de part et d'autre des rues Georges-Cros et A.-Knobloch), de préciser, pour les zones GG05R, GG09R, GG10R et GG11R, que le maximum de logement est respectivement de 18, 6, 4 et 72 et d'établir la marge avant minimal à 6 mètres pour ces 4 zones résidentielles;
- de préciser les dispositions relatives aux cases de stationnement dans les zones résidentielles GG05R, GG09R et GG11R;
- de préciser les dispositions relatives aux entrées charretières dans les zones GG11R et GG09R;
- de retirer le tracé d'un cours d'eau dans le secteur situé au nord de la rue Principale et à l'est du boulevard David-Bouchard Nord;
- de retirer un milieu humide dans le secteur situé entre les rues Saint-Charles Sud et de Normandie; et
- de retirer des terrains classés « érablières » dans le secteur situé au sud du 11^e Rang.

4. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter concernées.

5. Que ce projet de règlement ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/avis-publics, sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 7 juin 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 7 juin 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 7 juin 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier